



Certificat d'Université
en connaissances juridiques pour le traducteur et/ou l'interprète juré
Programme 2021-2022

Agrément & attestation de conformité

Le Certificat d'Université a été agréé par **l'Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur (ARES)** de la Fédération Wallonie-Bruxelles en 2019.

Le **Service Public Fédéral Justice** a octroyé l'attestation de conformité avec l'Arrêté royal de mars 2018 relatif aux formations juridiques visées à l'article 25 de la loi du 10 avril 2014 et visées à l'article 991octies, 2°, du Code judiciaire.

Apprentissage ancré dans la réalité professionnelle et collaboration particulière

Notre priorité est d'offrir un apprentissage ancré dans la réalité professionnelle. L'équipe enseignante est dès lors pluridisciplinaire et composée de personnes qui entretiennent un lien étroit avec la traduction/interprétation jurée. Pour ce Certificat d'Université 48h, la FTI-EII de l'UMONS collabore avec la Police Judiciaire Fédérale Brabant wallon.

Modalités d'apprentissage : présentiel et/ou en distanciel

Sous réserve d'événements indépendants de notre volonté, la majorité des cours du CU seront accessibles en présentiel et/ou en distanciel. Vous trouverez une ventilation provisoire des cours dans le programme (page 5), ainsi que dans l'horaire (document « UMONS_CU48h_Horaires »). Les examens écrits seront organisés exclusivement en présentiel.

En présentiel (Campus UMONS) : afin de favoriser la communication entre les étudiants et l'apprentissage entre les pairs, l'enseignement en présentiel sera privilégié. Les cours se donneront sur le Campus de la Plaine de l'Université de Mons. Les normes de sécurité sanitaire imposées aux établissements d'enseignement supérieur par les autorités de la Fédération Wallonie Bruxelles seront respectées. Votre sécurité est notre priorité. **En distanciel (cours en ligne sur Teams)** : certains cours pourront également être suivis en distanciel.

L'étudiant choisira lui-même sa modalité d'apprentissage : en présentiel ou en distanciel. Ce choix est à signaler dans le Formulaire d'inscription. Le choix à l'inscription n'est pas un engagement définitif et il sera toujours possible de le modifier en cours de cursus, à condition que le service de la Formation continue soit prévenu.

Supports d'apprentissage : quelle que soit la modalité (en présentiel ou en distanciel), l'apprentissage sera soutenu par des notes de cours écrites accompagnées de supports audio, des capsules vidéo et/ou des podcasts des cours.

1. Objectifs de la formation	3
2. Public ciblé prioritairement.....	3
3. Acquis d'apprentissage à l'issue de la formation (<i>learning outcomes</i>)	3
4. Méthodes d'enseignement et d'apprentissage	3
5. Équipe du CU 48h.....	4
6. Programme du Certificat d'Université « Connaissances juridiques pour le traducteur et/ou l'interprète juré »	5
7. Descriptif des Unités d'Enseignement.....	7
8. Qu'est-ce qu'un Certificat d'Université ?.....	10
9. Modalités d'inscription et droits d'inscription.....	10
10. Conditions d'admission.....	10
11. Dépôt du dossier de candidature	11
12. Dispenses.....	11
13. Épreuves certificatives	11
14. Après avoir réussi les épreuves, quel document sera délivré ?	11
15. Lieu de la formation	12
16. Horaires de la formation.....	12
17. Renseignements complémentaires	12
18. Annexes.....	13

1. Objectifs de la formation

À l'issue de cette formation de 10 ECTS (48 heures de cours le samedi), les participants seront capables de maîtriser les connaissances juridiques, terminologiques, déontologiques, ainsi que les compétences à la traduction/l'interprétation qui constituent **les fondements de la profession de traducteur/interprète juré conformément aux exigences formulées par le SPF Justice dans l'Arrêté royal du 30 mars 2018 relatif aux formations juridiques pour la profession de traducteur et/ou interprète juré.**

2. Public ciblé prioritairement

- tout traducteur ou interprète juré (TIJ) déjà actif et désireux de s'inscrire au Registre national des TIJ ;
- tout traducteur ou interprète désireux de se spécialiser en traduction/interprétation en milieu policier et près les tribunaux ;
- tout détenteur d'un diplôme du supérieur et/ou totalisant une expérience probante de 5 ans minimum en traduction/interprétation, désireux de s'inscrire au Registre national des TIJ.

3. Acquis d'apprentissage à l'issue de la formation (*learning outcomes*)

À l'issue de la formation, les participants seront capables de maîtriser les connaissances disciplinaires considérées comme le minimum requis pour pouvoir exercer en tant que traducteur et/ou interprète juré selon l'AR du 30 mars 2018.

En particulier, les participants

- auront acquis les connaissances notionnelles générales relatives au contexte juridique (structure du système judiciaire belge, sources du droit, notions de droit pénal et civil, méthodologie juridique, fonctionnement de la chaîne pénale, procédures, cadre législatif, acteurs judiciaires et juridiques) et spécifiques aux interventions en milieu policier ;
- auront acquis les connaissances terminologiques essentielles utilisées tout au long de la procédure pénale, seront capables d'analyser et de comprendre les principaux documents émanant de différents acteurs de la chaîne pénale et auront acquis une certaine maîtrise du raisonnement juridique ;
- auront assimilé les principes déontologiques et éthiques relatifs à la profession traducteur et/ou interprète juré (maîtrise des droits et devoirs, des notions d'exactitude, de fidélité, neutralité, impartialité, confidentialité, secret professionnel et anonymat, ainsi que des savoir-être liés à cette profession) ;
- auront assimilé les principes de base de la traduction/interprétation dans les procédures pénales et civiles ;
- auront compris le fonctionnement du Registre national des TIJ et seront capables d'appliquer les règles de tarification.

4. Méthodes d'enseignement et d'apprentissage

- Apprentissage théorique : exposés magistraux, lectures dirigées et commentées
- Apprentissage pratique visant le savoir-être et les savoir-faire du traducteur/interprète juré :
 - études de cas, observation réflexive, discussion collective
 - mise en situation : jeux de rôle et simulations de procédure.

5. Équipe du CU 48h

Intervenants

Notre priorité est d'offrir un apprentissage ancré dans la réalité professionnelle. L'équipe enseignante est dès lors pluridisciplinaire et composée de personnes qui entretiennent un lien étroit avec la traduction/interprétation jurée : des professionnels du droit et du milieu judiciaire travaillant régulièrement avec des TIJ ; des TIJ en exercice ; des chercheurs et des philologues spécialisés en interprétation de services publics, tout particulièrement dans le secteur juridique, ainsi qu'une linguiste spécialisée en langue de spécialité et en terminologie.

Nous collaborons, pour ce Certificat d'Université, avec la Police Judiciaire Fédérale Brabant wallon.

Dr. Anne Delizée, traductrice, philologue, traductrice-interprète de services publics à titre complémentaire, docteure en Traductologie (interprétation de services publics), FTI-EII

Aziz Derdouri, traducteur-interprète assermenté près les tribunaux et la cour d'appel de Mons

Véronique Fourez, traductrice-interprète assermentée près le tribunal de Première instance du Luxembourg

Dr. Emmanuelle Gallez, traductrice, interprète de conférence, docteure en Traductologie (interprétation de services publics), KUL

Lionel Kaëns, Juge d'instruction au Tribunal de première instance du Hainaut, division de Charleroi

Prof. Christine Michaux, linguiste, docteure en Philosophie et Lettres, Doyenne de la FTI-EII

Commissaire Pascal Vanbelle, Police Judiciaire Fédérale Brabant wallon, responsable de la section Criminalité contre les Personnes (bureaux Homicides - Traite des Êtres Humains - Stupéfiants)

Dominique Vanham, philologue, traductrice spécialisée dans les questions juridiques, FTI-EII

Responsable académique

Promotrice de la formation

Prof. Christine Michaux, FTI-EII

Service de Traduction spécialisée et de Terminologie

Gestion des Affaires étudiantes

Emeline Jacquet

Secrétariat de la FTI-EII

065 37 36 04

emeline.jacquet@umons.ac.be

Responsable pédagogique

Co-promotrice de la formation

Dr. Anne Delizée, FTI-EII

Service de Traduction spécialisée et de Terminologie

Service de Formation Continue

Patricia Lorent

065 37 37 14 (ou extension 12 ou 15)

formation.continue@umons.ac.be

6. Programme du Certificat d'Université « Connaissances juridiques pour le traducteur et/ou l'interprète juré »

UE : unité d'enseignement
AA : activité d'apprentissage
C : Cours magistraux - ED : Exercices dirigés - TP : Travaux pratiques, études de cas
ECTS : Système européen de transfert et d'accumulation de crédits
Ep : Type d'épreuve - A = examen écrit

La ventilation cours en présentiel/distanciel est susceptible de subir des modifications en fonction de la situation sanitaire ou en fonction de la disponibilité des intervenants.

Intitulé de l'UE / de l'AA	Responsable de l'UE / Enseignant de l'AA	C	ED	TP	S	ECTS	Ep.
UE1. Système juridique belge, droit de procédure civile & pénale, terminologie juridique et déontologie (29 h de cours)	D. Vanham					6	Épreuve non intégrée
T-DOYE-013 Traduction et interprétation en milieu judiciaire : déontologie, connaissances disciplinaires et terminologiques. En présentiel & en distanciel	L.Kaëns	15					A
T-DOYE-016 Traduction et interprétation en contexte juridique : terminologie et langue de spécialité. A déterminer	D. Vanham	2	5	2			A
T-DOYE-017 Déontologie en contexte juridique : codes éthiques, observation réflexive et pratique de l'analyse discursive. En distanciel	E.Gallez	1	4				A

Intitulé de l'UE / de l'AA	Responsable de l'UE / Enseignant de l'AA	C	E D	TP	S	T	EC TS	Ep.
UE2 Techniques de traduction/d'interprétation dans les procédures civiles & pénales, registre national, frais de justice & tarification (8h de cours en présentiel)	A.Derdouri						2	Épreuve non intégrée
T-DOYE-020 Intervention en milieu policier - devoirs d'enquête : déontologie, connaissances notionnelles & terminologiques et exercices d'interprétation. En présentiel & en distanciel	Commissaire P. et Vanbelle V.Fourez	2		3				A
T-DOYE-029 Procédures particulières en milieu judiciaire et techniques de traduction/interprétation. Frais de justice et tarification. Registre national des TIJ. En présentiel	A.Derdouri			3				A

Intitulé de l'UE / de l'AA	Responsable de l'UE / Enseignant de l'AA	C	ED	TP	S	ECTS	Ep.
UE3. Analyse approfondie des processus de traduction & d'interprétation (11 h de cours en présentiel)	Ch.Michaux					2	Épreuve intégrée
T-DOYE-006 Introduction théorique à l'analyse discursive. En présentiel & en distanciel	Ch.Michaux	6					A
T-DOYE-034 Exercices de transfert interlinguistique éclairés par l'analyse discursive. En distanciel	A.Delizée		2	3			A

7. Descriptif des Unités d'Enseignement

UE1. Système juridique belge, droit de procédure civile & pénale, terminologie juridique et déontologie

Cette UE, composée de 3AA, poursuit les objectifs suivants :

- Environnement juridique belge :
 - avoir une vue d'ensemble du système juridique belge et de l'organisation judiciaire : définir les compétences des pouvoirs judiciaire, législatif et exécutif ; identifier et définir les compétences des juridictions du pays (Cour de cassation, Cour constitutionnelle, Conseil d'État, cours d'appel, cour d'assises, tribunaux de première instance, tribunaux de police, justices de paix, etc.)
 - identifier les sources du droit : droit de procédure pénale, droit de procédure civile, notions de droit pénal et civil
 - hiérarchiser les sources du droit (loi – jurisprudence – doctrine // Constitution – loi – arrêté – règlement)
 - identifier les acteurs judiciaires : les différentes professions juridiques et le rôle des acteurs de la chaîne judiciaire
 - comprendre la logique du fédéralisme et ses conséquences
 - comprendre les développements et les influences de la justice internationale et supranationale dans le droit (notions sur CEDH – droit européen – droit humanitaire)
 - acquérir les réflexes induits par la jurisprudence issue de l'article 6 de la CEDH (importants développements concernant le procès équitable et le rôle de l'interprète dans ce cadre)
- Méthodologie juridique :
 - définir les notions de code, de loi, d'arrêté royal, d'arrêté ministériel, de règlement, de jurisprudence, de doctrine, de contrat
 - comprendre les méthodes de travail d'un juriste
 - retracer l'origine de la complexité des structures linguistiques et des termes utilisés
 - distinguer justice civile et justice pénale
- Maîtriser les aspects pertinents des droits pénal et civil et de la législation en matière de protection de la jeunesse
- Comprendre la logique du procès civil
- Comprendre le fonctionnement de la chaîne pénale :
 - déterminer les procédures suivies à partir d'un fait délictueux commis
 - déterminer le rôle du Ministère public, *alias* le Procureur, *alias* le Parquet
 - déterminer le rôle du juge d'instruction
 - déterminer les modalités d'intervention des juridictions compétentes (chambre du conseil, tribunal correctionnel, cour d'appel, éventuellement cour d'assises)
 - déterminer les devoirs d'enquête
 - déterminer les prérogatives d'une personne prise dans la chaîne pénale : droit à un interprète – droit à un avocat (*pro deo* ou non) – droits de la défense – droit à la

présomption d'innocence – droit au délai raisonnable – droit à l'exécution judiciaire pour les parties civiles, etc. Définir ces notions et en cerner les implications concrètes

- Comprendre la logique d'un procès pénal au fond
- Assimiler la terminologie essentielle au milieu judiciaire et au secteur des demandes d'asile :
 - être capable d'expliquer les termes les plus fréquemment utilisés tout au long de la procédure pénale
 - être capable de décrypter le sens et de cerner les aspects lexicaux, morphosyntaxiques, terminologiques et structuraux de documents authentiques émanant de différents acteurs de la chaîne pénale tels que des jugements ou arrêts rendus par des juridictions pénales
 - acquérir une certaine maîtrise du raisonnement juridique (logique juridique et argumentation dialectique)
- Approfondir les questions de déontologie et d'éthique de l'interprète en milieu judiciaire et dans le secteur des demandes d'asile (déontologie, rôle, droits et devoirs, attitude de l'interprète). Il s'agit d'une part, d'alimenter la réflexion sur les normes déontologiques en vigueur dans ces contextes et sur l'utilité des codes déontologiques et de pratique professionnelle à partir de quelques articles tirés de la littérature scientifique. Ces aspects théoriques sont ensuite illustrés à partir d'une sélection de codes déontologiques actuellement en vigueur en Belgique. L'approche comparative et critique de ces codes est encouragée. D'autre part, il s'agit de sensibiliser les participants à l'importance de la langue et de la déontologie dans le contexte judiciaire en observant dans un premier temps un extrait d'un procès pénal fictif et dans un deuxième temps, en observant le travail d'un interprète au sein d'un corpus authentique bilingue devant une cour d'assises. L'objectif de cet exercice d'observation critique est de mettre en exergue les effets des choix de l'interprète sur l'interaction et de montrer la nécessité de respecter les principes déontologiques mis en avant dans la partie théorique.

UE2 Techniques de traduction/d'interprétation dans les procédures civiles & pénales, registre national, frais de justice & tarification

Cette UE, composée de deux AA, poursuit les objectifs suivants :

- avoir une vision claire des modalités d'intervention en milieu policier :
 - approfondir sa compréhension du cadre législatif et du déroulement des devoirs d'enquêtes
 - approfondir sa compréhension des procédures particulières liées aux auditions, à la traite des êtres humains, au trafic de stupéfiants, aux homicides et affaires de mœurs
 - déterminer le cadre déontologique, les attentes envers le traducteur/interprète juré et les techniques de traduction/d'interprétation appropriées dans ces situations particulières
- se familiariser avec les procédures particulières en milieu judiciaire (Méthodes particulières de recherches - MPR) : écoutes téléphoniques, écoutes dans cellules et parloirs, dossier confidentiel (observation avec écoutes). Déterminer le rôle du traducteur/interprète juré et les techniques de traduction/d'interprétation appropriées dans ces situations particulières
- comprendre le système des frais de justice et de tarification pour le traducteur/interprète juré
- comprendre le fonctionnement du registre fédéral des traducteurs/interprètes jurés

UE3. Analyse approfondie des processus de traduction & d'interprétation

Cette UE, composée de 2 AA, poursuit les objectifs suivants :

- maîtriser les principes de base de l'interprétation de liaison : appréhender les spécificités d'une interaction, comprendre le modèle interactionnel et dialogique de l'interprétation (« Pas de trois » communicatif de C. Wadensjö), poser le cadre interactionnel, gérer la dynamique interactionnelle et la multimodalité d'une interaction interprétée
- identifier les stratégies communicationnelles, discursives et interactionnelles des locuteurs, afin de ne pas les fausser lors de l'interprétation. Pour ce faire, l'apprenant sera capable de :
 - définir la notion d'interaction, appréhender la co-construction de l'activité conversationnelle et identifier les contenus référentiels et les éléments relationnels d'une interaction
 - identifier la structure d'une conversation (tours de parole, séquences, échanges, interventions, énoncés, paires adjacentes)
 - faire le lien entre échange et situation de communication
 - identifier les différents actes de langage
 - différencier ce qui est *dit* de ce qui *communiqué* et conscientiser les mécanismes inférentiels en jeu lors de l'interprétation d'un énoncé
 - identifier les stratégies de politesse linguistique
 - identifier la valeur interpersonnelle des marqueurs du discours
 - appréhender la dimension dialogique d'une interaction
 - identifier les stratégies argumentatives d'ordre dialectique et rhétorique
- intégrer ces notions théoriques à la pratique par le biais d'exercices ciblés d'interprétation de liaison et d'étude de cas

8. Qu'est-ce qu'un Certificat d'Université ?

Il s'agit d'un type de formation continue défini dans le Décret « Paysage », Décret qui définit la structuration de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (nov. 2013). Ce type de formation est donc reconnue par les autorités publiques.

Le niveau des activités d'apprentissage proposé équivaut au niveau 7 du cadre des certifications de l'enseignement supérieur en Communauté française (cf. Annexe Ière au Décret), ce qui correspond à un niveau de Master.

Un Certificat d'Université ne peut être délivré que par un établissement d'enseignement supérieur et donne droit à l'octroi de crédits ECTS (système européen de transfert et d'accumulation de crédits qui permet de faire reconnaître le Certificat dans les établissements d'enseignement supérieur européens). Ce Certificat d'Université permet d'octroyer 10 ECTS.

9. Modalités d'inscription et droits d'inscription

Deux modalités d'inscription sont prévues (choix à préciser dans le formulaire d'admission CU 48h) :

1) Modalité 1 : cursus complet de 48h en une seule année d'étude :

le candidat s'inscrit pour le cursus complet de 48h, suit les cours et passe les épreuves certificatives en 2022, pour un droit d'inscription de 580 euros. Un paiement en plusieurs tranches est possible ;

OU

2) Modalité 2 : inscription à des Unités d'Enseignement (UE) isolées. La modalité 2 donne droit à une attestation de réussite le cas échéant, mais pas à la délivrance d'un Certificat d'Université.

Par exemple, inscription aux UE1 et 2. Le droit d'inscription dépend du nombre d'UE choisi et vous sera communiqué par la Cellule Formation Continue.

10. Conditions d'admission

Le candidat est admis à la formation sur examen de son dossier de candidature (voir point 11).

Le Certificat d'Université est accessible aux personnes n'ayant pas nécessairement de diplôme de l'enseignement supérieur, mais pouvant attester de cinq années d'expérience professionnelle et personnelle utile.

Le candidat doit dès lors :

- être détenteur d'un diplôme bac+3 ou bac+5 de traducteur, d'interprète, de linguiste, de philologue, de spécialiste en communication, ou d'un diplôme bac+3 ou bac+5 dans le domaine du droit

OU (ET)

- attester de cinq années d'expérience professionnelle et personnelle utile (en ce compris des années d'études supérieures réussies) s'il n'a pas les titres requis. La Valorisation des Acquis de l'Expérience (VAE) sera acceptée sur décision de la Commission d'admission. Parmi les VAE sont comptabilisées les 60 heures de cours de la formation organisée par la FTI-EII « Introduction à l'interprétation et la médiation pour les services publics », moyennant réussite de l'épreuve

évaluative ; cette formation est considérée comme un module préparatoire facilitant l'apprentissage dans le cadre du Certificat d'Université.

11. Dépôt du dossier de candidature

Votre dossier de candidature est à introduire auprès de

Madame Patricia Lorent

Formation continue

22, Place du Parc

7000 Mons

+32 (0)65 37 37 12 ou +32 (0)65 37 37 14 ou +32 (0)65 37 37 15

formation.continue@umons.ac.be

Votre dossier doit *impérativement* comprendre :

- ☐ le formulaire d'admission (voir document « Formulaire d'admission CU48h » en annexe) dûment complété
- ☐ une lettre de motivation
- ☐ un CV mis à jour
- ☐ une copie des diplômes et/ou des attestations de formations suivies et/ou des attestations certifiant l'expérience professionnelle et personnelle utile (voir point 10.).

Les inscriptions seront clôturées le 17 septembre 2021. . Nous ne pourrons pas inscrire plus de 60 candidats.

Votre dossier sera examiné par la Commission d'admission et vous recevrez une notification de celle-ci au plus tard le 24 septembre 2021.

12. Dispenses

Vous pouvez introduire une demande de dispenses auprès du SPF Justice. Sur décision du SPF Justice et conformément à l'Arrêté royal du 30 mars 2018, vous pouvez être dispensé de suivre un cours, mais vous avez l'obligation de présenter l'examen associé à ce cours pour pouvoir prétendre à l'inscription au Registre national des Traducteurs/Interprètes Jurés.

L'autorisation de dispense du SPF Justice doit être annexée à votre dossier de candidature.

13. Épreuves certificatives

À l'issue de la formation, en février 2022, des épreuves certificatives écrites **EN PRESENTIEL** seront organisées. Conformément à l'AR du 30 mars 2018, chaque enseignement dispensé fera l'objet d'un examen.

14. Après avoir réussi les épreuves, quel document sera délivré ?

Pour les candidats qui suivent tout le cursus (10 ECTS) - Modalité d'inscription 1 :

Moyennant réussite aux examens, un Certificat d'Université, reconnu par les autorités publiques, sera délivré. Ce Certificat porte sur la maîtrise des connaissances juridiques, terminologiques et déontologiques *ad hoc* du traducteur/interprète juré.

Un Certificat d'Université est un document qui, sans conférer de grade académique, atteste la réussite d'une formation structurée de 10 crédits ECTS au moins organisée par un établissement d'enseignement

supérieur, l'octroi par cet établissement des crédits associés et le niveau de ceux-ci (art. 15 16° du Décret « Paysage » définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, nov. 2013).

Le Certificat sera accompagné d'une annexe : elle spécifiera le nombre d'heures de cours en présentiel (48h), le nombre de crédits (10 ECTS), le niveau de certification (niveau 7 du cadre des certifications de l'enseignement supérieur en Communauté française, ce qui correspond à un niveau de Master) et la reconnaissance de toute la formation par l'ARES (Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur) et le Service Fédéral Public Justice. Il sera indiqué que cette formation respecte les mêmes critères d'organisation, de contenu et de qualité que les études menant à des grades académiques. La liste détaillée des activités d'apprentissage et la note obtenue pour chacune figurera dans l'annexe.

Pour les candidats qui suivent uniquement des cours isolés - Modalité d'inscription 2 :

Moyennant réussite aux examens, une attestation de réussite sera délivrée, spécifiant le nombre d'heures de cours suivi, les activités d'apprentissage suivies, la note obtenue pour chacune et la note globale obtenue à l'Unité d'Enseignement avec le nombre de crédits associés.

15. Lieu de la formation

Cours en présentiel : Campus des Sciences, de la Médecine et de l'EII, 17, Avenue du Champ de Mars - 7000 MONS.

Cours en ligne : via Microsoft Teams. Des informations précises vous seront données lors de votre inscription.

16. Horaires de la formation

Il s'agit d'une formation continuée à horaire décalé. Les enseignements seront dispensés le samedi entre octobre 2021 et février 2022 (10 samedis de cours pour l'ensemble du cursus + 1 journée d'examens en première session). Il est tenu compte de suffisamment de pauses entre les cours en présentiel pour permettre le travail individuel à domicile. Les épreuves certificatives auront lieu en février 2022.

Voir détails dans le document « UMONS_CU48h_Horaires ».

17. Renseignements complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser au secrétariat de la FTI :
Mademoiselle Jacquet, gestionnaire des Affaires Etudiantes,
au 065 37 36 04 ou via emeline.jacquet@umons.ac.be

18. Annexe 1 : Besoins en interprétation en contexte juridique

- **intensification de la mobilité intra-européenne** (étudiants, vacanciers, personnes en déplacement professionnel, confrontés à la justice de leur pays d'accueil) - (Rapport UE 2009 : 6) ;
- nécessité de garantir sécurité et justice sur le territoire de l'UE, ce qui implique une **coopération judiciaire intra-européenne** qui dépend de la fiabilité de la communication et donc d'une interprétation juridique de qualité (*idem*) ;
- **besoins dans les cours et tribunaux internationaux *ad hoc* ou permanents** (TSL, TPIY, CPI, CIJ...) ;
- **intensification des mouvements migratoires** et augmentation du nombre des demandes d'asile déposées au sein de l'UE, ce qui implique la nécessité de traiter la demande d'asile dans une des langues officielles du pays d'accueil et dans la langue du demandeur ;
- **directive européenne 2010/64/UE relative au droit à l'interprétation et à la traduction dans le cadre des procédures pénales.** La traduction et l'interprétation doivent être d'une qualité suffisante pour garantir que les personnes concernées aient connaissance des faits qui leur sont reprochés et soient en mesure d'exercer leurs droits de défense. À cette fin, les pays de l'UE ont l'obligation d'établir un ou plusieurs registres de traducteurs et d'interprètes indépendants possédant les qualifications requises qui seront mis à la disposition des conseils juridiques et des autorités concernées. Cette directive était applicable à partir du 15 novembre 2010 et devait être transposée dans le droit national des pays de l'UE avant le 27 octobre 2013 ;
- **directive 2012/29/EU concernant les droits, le soutien et la protection des victimes de la criminalité.** A l'art. 21, elle stipule entre autres qu'« il convient également de s'assurer que la victime puisse elle-même être comprise pendant la procédure. À cet égard, il y a lieu de prendre en considération la connaissance qu'a la victime de la langue utilisée pour fournir des informations, son âge, sa maturité, ses capacités intellectuelles et affectives, son degré d'alphabétisation et toute déficience mentale ou physique. Une attention particulière devrait être accordée aux problèmes de compréhension ou de communication qui peuvent avoir pour origine une incapacité, telle que des troubles de l'audition ou de la parole. De même, il convient de tenir compte, durant la procédure pénale, d'éventuelles faiblesses dans la capacité de la victime à communiquer. »

19. Annexe 2 : Loi du 10 avril 2014 modifiant diverses dispositions en vue d'établir un registre national des experts judiciaires et établissant un registre national des traducteurs, interprètes et traducteurs-interprètes jurés (TIJ)

En vertu de son chapitre 5 art.20, seuls les TIJ inscrits sur le registre national seront habilités à travailler en tant que tels.

En vertu de son chapitre 5 art.21 (6°) et art.25 (1° et 2°), les TIJ devront justifier d'un diplôme pertinent ou 2 ans d'expérience utile, et présenter une attestation délivrée par un établissement d'enseignement agréé par le Roi et prouvant que les candidats disposent des connaissances juridiques requises.

Cette loi est entrée en vigueur en décembre 2017. Tout TIJ engagé après décembre 2017 doit répondre aux exigences de cette loi. Les TIJ déjà actifs dans le secteur juridique ont jusqu'en décembre 2021 pour se mettre en conformité avec la loi (chap.6, art.29).

Extraits de la Loi du 10 avril 2014 :

« CHAPITRE 5. - Dispositions concernant les traducteurs, interprètes et traducteurs-interprètes jurés
Art. 20. Sauf l'exception prévue à l'article 27, seules les personnes qui, sur décision du ministre de la Justice, ont été inscrites au registre national des traducteurs, interprètes et traducteurs-interprètes jurés

sont autorisées à porter le titre de traducteur, d'interprète ou de traducteur-interprète juré et habilitées à effectuer les missions de traduction ou d'interprétation qui leur sont confiées en vertu de la loi.

Art. 21. Seront inscrites au registre national des traducteurs, des interprètes et des traducteurs-interprètes jurés, les personnes physiques qui

(...)

6° peuvent justifier qu'elles disposent de l'aptitude professionnelle et des connaissances juridiques requises ;

(...)

Art. 25. La preuve visée à l'article 21, 6°, de la présente loi est apportée en présentant au ministre de la Justice :

1° en ce qui concerne l'aptitude professionnelle, tout diplôme obtenu ou toute preuve d'une expérience professionnelle utile d'au moins deux ans qui a été acquise durant une période de huit années précédant la demande d'enregistrement ;

2° en ce qui concerne les connaissances juridiques, d'une attestation, délivrée par un établissement d'enseignement agréé par le Roi, attestant de ces connaissances.

(...)

CHAPITRE 6. - Dispositions transitoires

(...)

Art. 29. Les traducteurs, interprètes et traducteurs-interprètes qui travaillaient pour les autorités compétentes avant la date d'entrée en vigueur de la présente loi sont tenus de satisfaire à ses dispositions au plus tard cinq ans après son entrée en vigueur. »

20. Annexe 3 : Arrêté royal du 30 mars 2018 relatif aux formations juridiques visées à l'article 25 de la loi du 10 avril 2014 et visées à l'article 991octies, 2°, du Code judiciaire

Cet AR fixe les conditions auxquelles la formation juridique d'un traducteur, interprète ou traducteur-interprète juré doit répondre pour permettre l'inscription au registre national des traducteurs, des interprètes et des traducteurs-interprètes.

Extrait de l'Arrêté royal du 30 mars 2018 :

CHAPITRE 2. - Programme de la formation.

Art. 4.

La formation connaissances juridiques pour les traducteurs/interprètes doit comprendre au moins les modules suivants, dont la durée minimale est indiquée en heures de cours :

1. Vue d'ensemble du système juridique belge, organisation judiciaire, sources du droit, acteurs judiciaires (4 heures) ;

2. Droit de procédure pénale, droit de procédure civile, notions de droit pénal et civil, frais de justice et tarification (6 heures) ;

3. Terminologie juridique (6 heures) ;

4. Rôle du traducteur, interprète et traducteur-interprète dans les procédures judiciaires et application des différentes techniques de traductions en interprétations dans les procédures pénales et civiles, fonctionnement du registre national des traducteurs, interprètes et des traducteurs-interprètes (6 heures) ;

5. Déontologie, droits et devoirs, attitude de l'interprète (4 heures).

21. Annexe 4 : Base d'élaboration du programme du Certificat d'Université en interprétation en contexte juridique

- Rapport UE - Commission des communautés européennes. 2009. « Forum de réflexion sur le multilinguisme et la formation des interprètes. L'interprétation juridique au sein de l'Union européenne: recommandations en vue de meilleures pratiques. Rapport final » ;
- rapport du SIGTIPS - Special Interest Group on Translation and Interpreting for Public Services - Final Report. 2011.
- expérience et programmes en ISP de l'Université d'Hambourg, KULeuven, UGent, HS Magdeburg-Stendal / UBS Lorient, Université Paris Diderot, Université de Montréal-Laval, Université d'Alcala de Henares, London Metropolitan University, Forlì SSLMIT
- études et réflexion pédagogique sur la formation des interprètes pour les services publics : *e.g.* Corsellis 2008 ; Critical Link ; Hale 2004 et 2007 ;
- réflexions des projets européens visant la professionnalisation des interprètes juridiques et l'harmonisation des formations :
 - TraiLLD: Training in Languages of Lesser Diffusion
 - Qualitas: Assessing LI Quality through Testing and Certification
 - ImPLI: Improving Police and Legal Interpreting
 - Avidicus I, II & III : videoconference interpreting (VCI) and remote interpreting (RI) in bilingual legal proceedings
 - Agis I & II : Provision of Legal Interpreting and Translation in the EU
 - Grotius I & II (98/GR/131 et 2001/GRP/015): Equal Access to Justice across Language and Culture in the EU. E. Hertog (Ed.), Aequalitas. Equal Access to Justice across Language and Culture in the EU. Grotius Project 2001/GRP/015. Antwerpen: Lessius Hogeschool
- concertations avec des interprètes et des spécialistes du terrain.

22. Annexe 5 : Profil de l'interprète juridique

Rapport UE (2009 : 9) :

- Compétences linguistiques : parfaite connaissance tant de la langue courante du pays étranger concerné, que de celle de son système juridique. À cet égard, on pourra se référer au *Cadre européen commun de référence pour les langues: apprendre, enseigner, évaluer*. Le forum de réflexion recommande que les niveaux les plus élevés (C1 et C2) soient exigés des interprètes juridiques.
- Connaissance des pays et cultures concernés.
- Compétences interpersonnelles et interculturelles : les interprètes juridiques sont par nature en contact avec une multitude de personnes de cultures et de langues diverses, souvent dans des ambiances de stress et d'anxiété et des contextes pénibles ; ils ont donc besoin de compétences interpersonnelles et interculturelles solidement ancrées.
- Connaissance des systèmes juridiques : structure, procédures, professions judiciaires et juridiques, administration, etc. Terminologie juridique générale ou spécifique à une mission (tels que droit de la famille, asile, fraude, etc.).
- Maîtrise de l'interprétation : maîtrise des différentes formes d'interprétation (liaison, consécutive, simultanée, traduction à vue) et des compétences connexes (mémoire, prise de notes, gestion du stress, etc.).
- Connaissance, compréhension du code de déontologie.